

LES COMPÉTENCES-CLEFS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT

*Pour une adaptation de la pratique des professionnelles
et professionnels du secteur social aux droits de l'enfant*



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce cadre référentiel portant sur les compétences-clefs des travailleuses et travailleurs sociaux en matière de droits et de protection de l'enfant a été rendu possible grâce à la participation et au soutien de partenaires de tous horizons, à qui le Bureau international des droits des enfants (l'IBCR ou le Bureau) souhaite exprimer sa plus profonde gratitude.

Le Bureau tient à remercier chaleureusement l'UNICEF, Terre des hommes Lausanne et le Service social international pour leur travail à nos côtés au cours de ce projet conjoint. Des remerciements particuliers doivent être formulés à l'intention des autorités du Sénégal et du Bénin, pour leur accueil lors des ateliers de Dakar en 2014 et Cotonou en 2016. L'IBCR remercie également l'ensemble

des institutions partenaires ayant pris part à ce processus, notamment la Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest, Environnement et développement du Tiers Monde, le Groupe Régional sur la Protection de l'Enfance, et le Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs.

Il importe aussi de souligner la participation significative de dizaines de professionnelles et professionnels du travail social, de représentantes et représentants d'institutions et ministères, d'écoles et universités ainsi que d'autres actrices et acteurs des systèmes de protection de l'enfant et de la société civile d'une dizaine de pays, qui ont généreusement contribué à la réflexion et l'amélioration de ce référentiel.



AVANT-PROPOS

Chaque jour, des milliers d'enfants entrent en contact avec les femmes et hommes professionnels et paraprofessionnels du domaine social, pour de multiples raisons, souvent complexes, qu'ils soient victimes, en contact avec la loi, en situation de handicap, séparés de leurs parents ou encore migrants ou déplacés. Il arrive parfois même que plusieurs de ces situations se croisent simultanément.

Les travailleuses et travailleurs sociaux jouent un rôle-clef dans le système de protection de l'enfant. Leur accueil, leur accompagnement et leurs actions sont essentiels et peuvent influencer grandement la trajectoire de vie d'un enfant.

En matière de travail social, ce n'est pas forcément le manque de connaissances des droits de l'enfant qui pose problème. Au-delà de la connaissance théorique des lois et textes encadrant la protection de l'enfant, il incombe aux professionnelles et professionnels du travail social de comprendre comment appliquer concrètement ce cadre législatif dans leur pratique quotidienne au contact de filles et garçons. Une traduction dans leur pratique professionnelle qui fait parfois défaut.

Pour accompagner l'enfant dans le respect de ses droits et de son intérêt supérieur, les travailleuses et travailleurs sociaux doivent ainsi connaître et maîtriser toute une gamme de savoir-faire et de savoir-être, combinés aux savoirs pertinents. Cette approche globale permet de générer des changements majeurs dans l'accompagnement

des enfants et leur parcours au contact du travail social. Dans cette optique, le Bureau a entamé un travail de réflexion sur les compétences-clefs que devraient maîtriser les actrices et acteurs sociaux pour assurer une pratique adaptée aux droits de l'enfant. Avec plus de 25 ans d'expérience en matière de renforcement des systèmes de protection de l'enfant dans le monde, l'IBCR a développé un savoir-faire reconnu dans ce type de démarche.

Les compétences-clefs identifiées par le travail mené par l'IBCR et ses partenaires visent à établir un objectif dans tout effort de renforcement des capacités. Il permet de mesurer les changements réels et d'identifier les leviers d'action possible.

Le Bureau est reconnaissant du travail accompli avec ses partenaires dans ce projet, et espère que ce référentiel sera utile et utilisé par de nombreuses actrices et acteurs impliqués dans la protection de l'enfant afin d'assurer un accès au soutien et aux soins optimal pour tous les enfants, quelle que soit leur situation.



Guillaume Landry
Directeur général
*Bureau international des droits
des enfants*

TABLE DES MATIÈRES

05 - PARTIE 1

POURQUOI DOIT-ON RENFORCER LES CAPACITÉS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX ?

- 6 Une définition large du travail social
- 7 Qu'entend-on par professionnelles et professionnels du secteur social ?

09 - PARTIE 2

AUX ORIGINES DE L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES

- 10 Les compétences-clefs des forces de sécurité
- 11 L'IBCR et le renforcement des capacités en travail social
- 12 Les compétences-clefs des juges et des procureures et procureurs

13 - PARTIE 3

LA NOTION DE COMPÉTENCES-CLEFS

- 14 Définition
- 15 La formation pour intégrer les compétences-clefs
- 16 Une meilleure sélection et évaluation des intervenantes et intervenants sociaux

17 - PARTIE 4

LES COMPÉTENCES-CLEFS DU TRAVAIL SOCIAL EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT

- 18 Un meilleur accompagnement des enfants en contact avec le secteur social
- 19 Les compétences-clefs des travailleuses et travailleurs sociaux dans leurs interventions auprès d'un enfant

25 - PARTIE 5

ANNEXES

- 26 À propos de l'IBCR
- 27 Publications de l'IBCR

01

POURQUOI DOIT-ON RENFORCER LES CAPACITÉS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX ?

01

Le domaine de l'intervention sociale se révèle particulièrement complexe non seulement du fait qu'il englobe une diversité d'entités professionnelles mais aussi parce qu'il réfère à une multiplicité de contextes et de populations cibles.

Que les enfants soient victimes d'abus, de violence, d'exploitation ou de négligence, séparés de leurs familles, en situation de handicap, ou encore vivant dans la rue, ils peuvent entrer en contact avec le domaine social de multiples façons.

Les travailleuses et travailleurs sociaux ont un rôle essentiel à jouer dans la protection de l'enfant, en suivant les politiques en vigueur, les procédures et les normes de prestation de services, et en garantissant des services de qualité à la fois accessibles, pertinents et efficaces aux enfants et à leur famille. Ils doivent avoir le mandat et la capacité d'action requise pour émettre des décisions importantes dans la vie de l'enfant. C'est pourquoi les professionnelles et professionnels du domaine social devraient avoir une description et une compréhension précises de leurs rôles et, plus important, les compétences pratiques pour les exercer.

Le renforcement des capacités des professionnelles et professionnels du secteur social appelés à intervenir auprès des enfants fait l'objet, depuis plusieurs années, de nombreux projets mis en œuvre par l'IBCR. Aujourd'hui, le travail social fait partie de notre expertise et vient intégrer de nombreuses initiatives afin de répondre aux besoins des partenaires sur le terrain. Cette évolution s'inscrit dans l'approche multisectorielle prônée par le Bureau, qui vient notamment valoriser le rôle incontournable des intervenants et des intervenantes du domaine social au sein du système de protection de l'enfant.

UNE DÉFINITION LARGE DU TRAVAIL SOCIAL

Le travail social représente un secteur-clef du système de protection de l'enfant, aux côtés des secteurs de la justice, de la sécurité et de l'éducation. Certaines personnes diront du travail social qu'il s'agit du secteur pivot du système, celui où toutes les interventions convergent afin de promouvoir une approche globale dont l'objectif premier est de mettre en place des mesures respectueuses des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dans une perspective générale, le travail social se définit aujourd'hui selon plusieurs critères et renvoie à un vaste système d'emplois, de domaines et de services destinés

L'expérience de l'enfant bénéficiaire de services sociaux est particulièrement influencée par la qualité de ses interactions avec les actrices et les acteurs de ce système et par la façon dont ces derniers appliquent les lois et les procédures. Par conséquent, il est nécessaire que les initiatives de sélection, de formation et d'encadrement du personnel social ciblent mieux les compétences techniques afin d'aller au-delà de la simple connaissance des textes législatifs et procéduraux en matière de protection des enfants, et de miser davantage sur une vision élargie, beaucoup plus sensible aux droits, aux besoins et aux particularités des garçons et des filles.

Accompagné de ses partenaires, le Bureau international des droits des enfants (l'IBCR ou le Bureau) s'est donc engagé dans un processus de définition des compétences-clefs du personnel du secteur social pour permettre d'adapter leur pratique aux droits de l'enfant. Cette démarche s'inscrit dans une volonté d'améliorer les façons de faire en structurant, harmonisant et professionnalisant les pratiques des membres d'un corps de métier.

à répondre à une multitude de besoins. En se basant sur la définition de l'*International Association of Schools of Social Work* (IASSW)¹ et les principes énoncés dans ses politiques institutionnelles, le Bureau définit le travail social avec les enfants comme une **pratique professionnelle fondée sur les droits de l'enfant et la justice sociale, dont les champs d'intervention concernent l'accompagnement des enfants, des familles, des groupes et des communautés afin d'améliorer durablement le bien-être² et la situation des enfants tout en renforçant leur pouvoir d'agir tant au niveau individuel que social.**

Les travailleuses et travailleurs sociaux sont souvent aux premières lignes de la prévention, de la détection, du signalement et de l'accompagnement des enfants en situation de vulnérabilité ou victimes de diverses formes de violences et d'abus. Ils et elles travaillent pour le

bien-être de tous les enfants, c'est-à-dire pour que les garçons et les filles puissent vivre dans les conditions nécessaires à leur épanouissement et au développement de leur plein potentiel.



QU'ENTEND-ON PAR PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU SECTEUR SOCIAL ?

Une variété de professions compose les ressources humaines du secteur social. Pour le Bureau, le personnel de travail social rassemble notamment les travailleuses et travailleurs sociaux, les assistantes et assistants sociaux, les techniciennes et techniciens supérieurs de l'action sociale, les éducatrices et éducateurs spécialisés mais aussi d'autres professions transverses telles que les criminologues ou encore d'autres acteurs communautaires³.

On constate également qu'il arrive que des personnes remplissent au quotidien des tâches et aient des responsabilités exclusivement liées à l'intervention auprès des enfants bien qu'elles n'aient pas nécessairement une formation académique ou un diplôme dans ce domaine, voire de formation professionnelle. Ces personnes sont généralement identifiées comme faisant partie des

ressources dites « paraprofessionnelles » très présentes au sein de certaines structures communautaires privées.

Les compétences-clefs abordées dans ce guide sont fondées sur une vision transversale du travail social, elles réfèrent ainsi à des compétences applicables, à divers degrés, à l'ensemble des profils d'intervenantes et d'intervenants. La démarche de renforcement des capacités permet, à travers les compétences-clefs, d'aplanir les frontières au sein du secteur social. Dans cet esprit, l'IBCR utilisera indifféremment les expressions « intervenantes et intervenants sociaux », « travailleuses et travailleurs sociaux », « praticiens et praticiennes en travail social » ou encore « actrices et acteurs sociaux » pour désigner les personnes qui interviennent dans le champ du social auprès des enfants.

1. Disponible à http://cdn.ifsw.org/assets/ifsw_102447-10.pdf

2. Dans son sens large, le bien-être réfère à un « État agréable résultant de la satisfaction des besoins du corps et du calme de l'esprit » <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/bien-être/9159>

3. Les « travailleurs sociaux diplômés » sont les « acteurs qui travaillent à titre de travailleur social » et qui sont « titulaires d'un diplôme certifié de travail social ». Les « intervenants sociaux » sont les « acteurs ayant une profession dans le domaine social de la protection de l'enfance mais qui ne sont pas titulaires d'un diplôme certifié de travail social ». Les « acteurs communautaires » sont ceux « n'ayant pas de profession dans le domaine du travail social mais qui œuvrent dans le domaine social de la protection de l'enfance, du fait de leur proximité et leur rôle « naturel » en tant que membre de la communauté ». (Extrait du rapport de l'Atelier de réflexion régionale sur les compétences-clefs et le renforcement de la ressource humaine pour la protection de l'enfance en Afrique de l'Ouest et du Centre, page 10)

QUI SONT LES ENFANTS QUI ENTRENT EN CONTACT AVEC LES PRESTATAIRES DE SERVICES SOCIAUX ?

Le travail social concerne une très grande diversité de filles et de garçons confrontés, à des degrés variables, à des situations mettant ou susceptibles de mettre en péril leur bien-être et leur développement. À ce titre, tous les enfants peuvent être ciblés par le travail social, soit de manière préventive ou suite au signalement d'une situation particulière.

Voici quelques exemples de situations dans lesquelles les enfants peuvent être amenés à entrer en contact avec le travail social :

- Les enfants victimes (infraction criminelle, violences physiques, psychologiques, ou sexuelles, maltraitance, abus, exploitation, traite, mariages forcés, tabous, etc.)
- Les enfants en contact avec la loi (victimes, témoins ou en conflit avec la loi)
- Les enfants en situation de handicap
- Les enfants séparés de leurs parents ou non accompagnés
- Les enfants vivant dans la rue et/ou dans un environnement de violences urbaines
- Les enfants ayant été enrôlés dans les conflits armés
- Les enfants déplacés ou migrants
- Les enfants en situation de pauvreté (économique, sociale)
- Les enfants souffrant de problèmes de santé physique et/ou mentale
- Etc.



L'objectif principal de la démarche entreprise par l'IBCR est donc d'identifier les compétences-clefs que doivent maîtriser les travailleuses et travailleurs sociaux pour interagir de manière adaptée avec tout enfant bénéficiaire de services, conformément aux droits de l'enfant. Cette liste de compétences se décline de façon détaillée en termes de connaissances, d'habiletés et d'attitudes. À terme, elles serviront à mettre en place des activités d'apprentissage et d'encadrement de la profession, et à mesurer les changements souhaités non seulement en termes de savoir, mais aussi, et surtout, en termes de savoir-faire et de savoir-être.

Une approche fondée sur les compétences est aussi importante pour la formation que l'évaluation de la performance des professionnelles et professionnels appelés à interagir avec l'enfant en contact avec les institutions sociales. Ce présent rapport décrit les compétences-clefs identifiées pour le travail social ainsi que le contexte de leur détermination, sachant que ce processus touche l'ensemble des secteurs du système de protection de l'enfant.

02

AUX ORIGINES DE L'APPROCHE PAR COMPÉTENCES

02

L'intérêt du Bureau international des droits des enfants quant à la définition de cadres de compétences-clefs pour mieux cerner les objectifs de renforcement des capacités des professionnelles et professionnels interagissant directement avec des enfants, ne date pas d'hier. La création de ce guide s'inscrit dans une démarche globale visant à déterminer les compétences-clefs de chaque

secteur du système de protection de l'enfant pour en adapter la pratique aux droits de l'enfant. Ainsi, ce travail a été effectué par le passé pour les forces de sécurité et les magistrats et magistrats, et un référentiel de compétences a été créé pour chacune de ces catégories professionnelles (voir annexes p.27).

LES SYSTÈMES DE PROTECTION DE L'ENFANT

Quel que soit l'endroit où l'on se trouve dans le monde, chaque enfant évolue au sein d'un système de protection, composé de filles et de garçons, de femmes et d'hommes ayant des rôles et des responsabilités au sein d'un environnement protecteur. En tant que défenseurs de leurs propres droits, les enfants sont au cœur même de ce système, dans lequel interviennent les familles, la communauté, l'État et la communauté internationale, de façon formelle et informelle. Toute démarche de renforcement des systèmes de protection de l'enfant doit prendre en compte ces différentes sphères d'interventions et les outiller pour que chaque actrice et acteur joue pleinement son rôle de promotion et de protection de l'enfant. Il importe ici de noter que le système social est une partie intégrante du système de protection, au même titre que le système scolaire, le système de santé ou encore le système communautaire.



LES COMPÉTENCES-CLEFS DES FORCES DE SÉCURITÉ⁴

Dans sa démarche de sensibilisation des professionnelles et professionnels aux droits de l'enfant, et en collaboration avec l'Organisation internationale de la Francophonie

et Francopol, le Bureau a commencé à identifier en 2009 l'existence de lacunes dans la formation des forces de police dans certains pays francophones d'Afrique. Si les

4. Par « forces de sécurité », nous entendons ici les institutions publiques ayant pour mission de garantir la protection et la sécurité de l'État et de ses citoyens. Selon le modèle administratif de chaque État, l'expression regroupe la police, la gendarmerie, les gardes nationaux, les forces paramilitaires, les services de renseignements et autres organes similaires. Les forces de défense regroupent quant à elles les forces armées.

policieres et policiers semblaient maîtriser dans l'ensemble le vocabulaire et la terminologie associés aux droits de l'enfant, la compréhension de leur signification, de leur application et de leur adhésion concrète aux principes qui en découlent faisait parfois défaut.

Forts de ces observations, divers ateliers ont eu lieu, visant notamment à analyser le cadre de formation des forces de sécurité en matière de droits de l'enfant. Sur la base des conclusions et échanges de ces ateliers, un référentiel de compétences-clefs a été élaboré, puis enrichi et validé par les représentantes et représentants de divers secteurs (spécialistes du domaine social et de la magistrature, psychologues, membres des services de sécurité, fonctionnaires onusiens, représentantes et représentants de la société civile ainsi que des autorités politiques et plus de 60 directions d'écoles de police et de gendarmerie).

Le référentiel qui a ainsi été produit a été mis à la disposition des partenaires en vue de faciliter l'intégration de l'approche par compétences en matière de droits de l'enfant dans les cadres de formation des forces de sécurité des pays intéressés. Il est également devenu un référentiel international, qui allait servir tant au travail du Bureau qu'à celui de nombreuses autres organisations internationales spécialisées dans la promotion des droits de l'enfant au sein des systèmes de justice et de protection de l'enfant.

L'IBCR ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN TRAVAIL SOCIAL

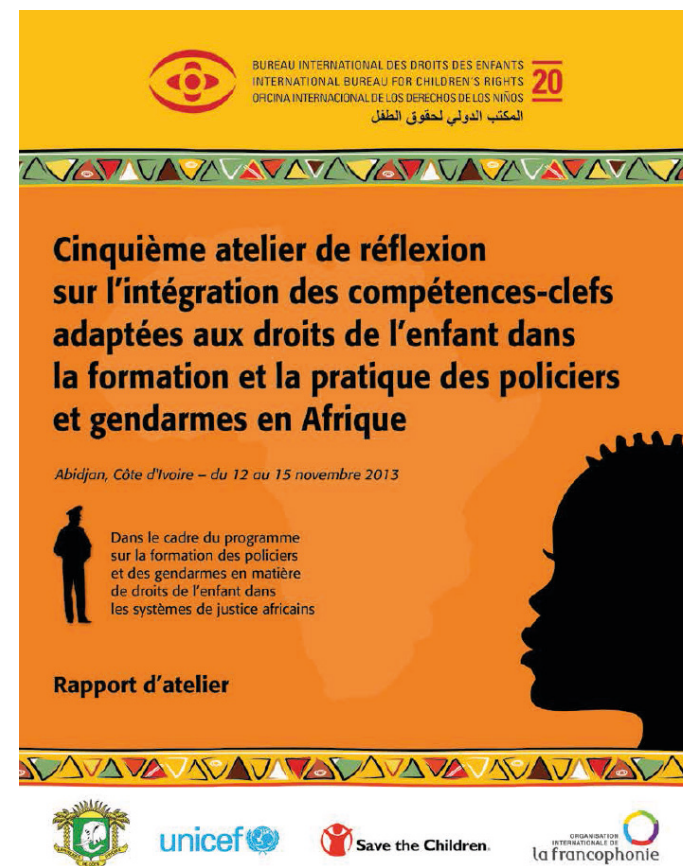
Les actions de l'IBCR dans le domaine du travail social auprès des enfants concernent principalement le renforcement des capacités des actrices et acteurs sociaux et le renforcement de systèmes de protection via notamment la réalisation d'études et d'états des lieux de la formation en place, l'appui au développement de modes opératoires⁵ et de trousseaux de formations dédiées.

Entre 2014 et 2016, le Bureau s'est associé à l'UNICEF, à Terre des hommes Lausanne et au Service social international pour entreprendre une démarche s'apparentant à celle menée avec les forces de sécurité, mais portant cette fois sur les compétences-clefs des praticiennes et praticiens du domaine social. Cette initiative fait suite aux recommandations issues de l'étude cartographique⁶ commanditée par l'UNICEF et réalisée par le *CPC Learning Network* sur les offres de formation en travail social

5. On entend par modes opératoires l'ensemble des cahiers des charges, des procédures internes et des protocoles intersectoriels (souvent appelés en anglais « *standard operating procedures* »), qui dictent et formalisent les façons de procéder au sein d'un service, d'un corps professionnel ou d'un système, en précisant comment mener des interventions efficaces et conformes aux normes internationales.

6. Disponible ici : <http://www.cpcnetwork.org/wp-content/uploads/2014/11/Formation-de-la-ressource-humaine-dans-les-services-sociaux-12-novembre-2014.pdf>

7. À savoir la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Bénin, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Sénégal et la Mauritanie.



commune du rôle du personnel de service social en Afrique de l'Ouest en matière de protection de l'enfance. Il a également permis de mener des discussions préliminaires sur les compétences-clefs des travailleuses et travailleurs sociaux.

Des études de cas ont ensuite été formulées sur divers pays pour mieux cerner le cadre de formation et de compétences des actrices et acteurs sociaux. Au mois d'avril 2016, un atelier régional a été organisé à Cotonou au Bénin, réunissant des membres d'institutions ministérielles, d'universités, d'écoles de formation en travail social, d'organisations de la société civile et d'organisations

partenaires du projet. Au terme de cet atelier, une série de compétences-clefs propres aux praticiennes et praticiens du domaine social dans leurs interventions auprès d'enfants ont été validées par les représentantes et représentants d'une dizaine de pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre et des quatre organisations participantes. Depuis, le Bureau a pu étoffer ce cadre référentiel pour le détailler en termes de savoir, de savoir-faire et de savoir-être, et le met en application dans une dizaine de pays où des réformes institutionnelles sont en cours pour consolider la professionnalisation des praticiennes et praticiens du domaine social.



Atelier de Cotonou, Bénin, 2016

LA NOTION DE COMPÉTENCES-CLEFS

LES COMPÉTENCES-CLEFS DES JUGES ET DES PROCUREURES ET PROCUREURS



LES COMPÉTENCES-CLEFS DES PROCUREURES ET PROCUREURS ET DES JUGES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT

Pour une adaptation de la pratique des magistrats et des procureurs aux droits de l'enfant.



Fort de ses expériences antérieures avec les forces de sécurité et les praticiennes et les praticiens du domaine social, le Bureau a débuté en 2016 un troisième volet dans son travail de réflexion sur la détermination d'un référentiel de compétences-clefs, en s'attardant cette fois sur le rôle des juges et des procureures et procureurs.

dans trois pays ayant entamé une révision de la formation de leurs juges et procureures et procureurs en matière de droits de l'enfant, à savoir le Burkina Faso, le Costa Rica et la République démocratique du Congo. Ce travail préliminaire a mis à contribution les spécialistes parmi le personnel du Bureau établi au siège à Montréal ainsi que ceux déployés sur le terrain. Il a également mobilisé des juges, des procureures et procureurs et d'autres intervenantes et intervenants des systèmes de justice pour enfants de ces pays pour éclairer cette réflexion à l'aide de leurs besoins et expériences.

Grâce à ce travail préalable, une ébauche du référentiel de compétences-clefs pour les magistrats et magistrats en matière de droits de l'enfant a été créée et a fait l'objet de deux ateliers de discussion visant à l'améliorer et le valider. Le rapport final présentant ce processus ainsi que ses résultats a vu le jour dans sa version complète en 2018 (voir annexes p.27).

L'IBCR a pu développer cette démarche au moyen de divers ateliers de développement, d'élaboration et de validation de modes opératoires et de trousseaux de formation

DÉFINITION⁸

Le terme « compétence » englobe l'ensemble des connaissances, expériences, aptitudes et comportements requis pour avoir un rendement efficace dans un emploi, un rôle ou une situation. Les compétences représentent un ensemble de caractéristiques, d'attitudes, de capacités, d'aspects de sa propre personne ou de comportements qu'une personne possède ou peut acquérir⁹.

On peut distinguer les **compétences personnelles**, c'est à-dire les qualités humaines intrinsèques ou des aptitudes requises de façon générale pour être admis dans une profession (ex. : l'intégrité, la diplomatie, etc.), des **compétences techniques ou spéciales**, qui permettent à la professionnelle ou au professionnel d'accomplir une tâche spécifique ou d'agir adéquatement dans une situation particulière (ex. : comprendre les besoins de l'enfant, prendre une décision adaptée en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant, etc.). Ainsi, on pourrait définir le terme de « compétence » comme « *la capacité à faire quelque chose grâce à ses connaissances, habiletés et attitudes* ».

Le terme de compétence regroupe ainsi trois types de savoirs :

- Le **savoir**, qui correspond aux connaissances
- Le **savoir-faire**, qui correspond à la capacité d'agir sur la base de ses connaissances et de les appliquer de manière concrète (synonyme d'habileté)
- Le **savoir-être**, qui correspond à l'ensemble des

qualités, attitudes et comportements qui permettent de mettre en valeur ces compétences; il peut être inné ou s'acquérir en suivant une formation ou grâce à l'expérience

C'est l'addition de ces compétences qui permet d'avoir un ensemble cohérent et complet pour qu'une professionnelle ou un professionnel – en l'occurrence, ici, les travailleuses et travailleurs sociaux – puissent véritablement jouer leur rôle, notamment dans l'adaptation de leurs pratiques aux droits de l'enfant.

L'identification de compétences-clefs dans un secteur consiste à dresser une liste des compétences professionnelles devant être acquises afin de pouvoir accomplir des tâches de la façon la plus satisfaisante qui soit, tout en les définissant selon une analyse rigoureuse de la situation de travail. Une attention particulière doit être portée à la formulation, afin que le langage soit adapté, mais aussi que la compétence et sa description couvrent les trois types de savoirs selon une grille cohérente. La liste pouvant être longue, il est important de bien cibler ces compétences et de mettre en lumière celles qui sont indispensables à la réalisation du mandat des professionnelles et professionnels visés. Ce canevas de compétences peut donc varier d'un contexte à l'autre, mais il existe un socle commun que l'on retrouve pour tous les corps de métier du domaine social dans le monde entier.

EXEMPLES DE SAVOIR, DE SAVOIR-FAIRE ET DE SAVOIR-ÊTRE

Exemple associé à la compétence relative à la communication avec l'enfant propre au domaine social :

- **Un exemple de savoir** : la connaissance des techniques de communication « connaître les techniques d'entrevue et les stratégies de communication spécifiques aux interventions avec les enfants »
- **Un exemple de savoir-faire** : la capacité à utiliser ces techniques efficacement « adopter un comportement et des attitudes adaptés aux caractéristiques de l'enfant »
- **Un exemple de savoir-être** : certaines qualités qui favorisent la communication « empathie, grande capacité d'écoute, patience »

Exemple associé à la compétence relative à l'utilisation efficace et adéquate des instruments de travail :

- **Un exemple de savoir** : la connaissance des instruments de travail « connaître les modalités d'archivage et de gestion des informations relatives aux enfants accompagnés »
- **Un exemple de savoir-faire** : la capacité d'utiliser efficacement et adéquatement ces instruments de travail « utiliser adéquatement les documents normatifs sur la protection et les droits des enfants »
- **Un exemple de savoir-être** : certaines qualités qui favorisent l'utilisation efficace et adéquate des instruments de travail « discrétion, rigueur, sens de l'observation »

À quoi servent les compétences-clefs ?

L'établissement d'un référentiel de compétences clair peut s'avérer très utile et permettre, par exemple, aux instances chargées de l'embauche de mieux évaluer les qualités que doivent posséder les candidates et candidats, et aux superviseuses et superviseurs d'accompagner leur personnel dans le renforcement de leurs capacités pour optimiser leurs performances. Une série de compétences-clefs bien définies permet également d'alimenter les programmes d'enseignement et de mesurer les changements que les formations devraient générer. Elles permettent aussi de constituer une norme dans la prestation des services, pour mieux protéger le public, évaluer les services, réformer les façons de faire et, dans le présent contexte, de replacer l'expérience de l'enfant au cœur de l'organisation du travail et des services. En résumé, l'adoption d'un référentiel de compétences-clefs permet à un corps professionnel de structurer et de normaliser son intervention auprès de l'enfant.

Pour l'IBCR, les compétences-clefs des intervenantes et intervenants sociaux doivent refléter une vision du travail social axée avant tout sur les droits et les besoins de l'enfant, et sur l'application effective de ces compétences dans la pratique.



LA FORMATION POUR INTÉGRER LES COMPÉTENCES-CLEFS

Les compétences-clefs sont particulièrement utiles dans le cadre de la formation du personnel du secteur social, aussi bien dans un contexte de formation initiale pour les nouvelles recrues que de formation continue du personnel actuellement en service, puisqu'elles constituent une pierre angulaire dans l'effort de renforcement des capacités du personnel.

Un secteur social efficace et légitime ne peut exister que lorsqu'une relation de confiance s'établit entre celui-ci et la société. Or, une telle relation n'est possible que si les populations perçoivent le caractère éthique et professionnel des comportements des travailleuses et travailleurs sociaux, d'où l'importance d'une formation améliorée axée sur la pratique et fondée sur les compétences-clefs à acquérir afin d'adapter les interventions aux droits de l'enfant.

En matière de formation, cela implique de concevoir des modules, des curricula, des ateliers et des cours qui

cernent dès le départ les objectifs selon ce référentiel de compétences. Ainsi, une formation axée sur les compétences devrait nécessairement répondre à un certain nombre de critères, comme :

- Formuler des objectifs de formation clairs, faisant spécifiquement référence à l'acquisition des connaissances, des compétences et des attitudes requises
- Articuler les activités durant l'exercice de formation sur l'intégration mesurable de ces savoirs, savoir-faire et savoir-être
- Rappeler dans les messages-clefs l'importance de la combinaison des différents savoirs, savoir-faire et savoir-être spécifiquement visés par une activité ou un module
- Concentrer l'évaluation sur la mesure du changement observé, pour constater l'acquisition des connaissances, mais également des compétences et des attitudes requises

8. Les définitions ci-après sont proposées dans le but de faciliter la compréhension de ce rapport, mais ne représentent pas forcément des acceptions conventionnelles.

9. En référence à la définition offerte par l'*Interagency Working Group on Emergency Capacity Building* dans *Humanitarian Competencies Study*, 2006.



UNE MEILLEURE SÉLECTION ET ÉVALUATION DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS SOCIAUX

Pour savoir si une professionnelle ou un professionnel possède ou non une compétence, il est important de l'évaluer en préparant en amont une grille d'évaluation. On se réfère ainsi à son rendement professionnel, mais aussi à son comportement.

Pour ce faire, il est possible de recourir à différentes méthodes :

- Indiquer les comportements attendus de la part du personnel (à l'exemple des Compétences pour l'avenir des Nations Unies¹⁰)
- Préciser les différents comportements correspondant au niveau de responsabilité du professionnel - avec trois niveaux : élémentaire, intermédiaire, avancé¹¹

- Indiquer les comportements satisfaisants, répondant à la compétence énoncée et ceux qui ne le sont pas¹²
- Décomposer chaque compétence en savoir, savoir-faire et savoir-être¹³

Quelle que soit la technique choisie, il est donc possible d'utiliser une grille de compétences, comme celle qui est ici proposée par l'IBCR, pour permettre non seulement d'accompagner le processus de sélection de candidatures ou de recrutement, mais aussi pour évaluer la performance des intervenantes et intervenants sociaux et pour développer et mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et continue.

10. Pour plus d'informations sur les Compétences pour l'avenir des Nations Unies : https://careers.un.org/lbw/attachments/competencies_booklet_fr.pdf

11. C'est l'approche adoptée par le *Child Protection in Emergencies Competency Framework* produit par l'Alliance pour la protection des enfants dans l'action humanitaire. Voir : <http://cpaor.net/sites/default/files/cp/Inter-agency-CPIE-Competencies-Final-ENG.pdf>.

12. Approche adoptée dans les documents *Humanitarian Coordination Competencies* ou *Alaskan Core Competencies for Direct Care Workers in Health and Human Services*. Pour connaître le texte intégral, voir : https://www.wiche.edu/info/publications/Alaskan_Core_Competencies_Assessment_Tools_2011.pdf.

13. Comme cela se fait dans le cours du programme « techniques policières » selon l'approche par compétences au Collège Maisonneuve. Voir : <http://www.enpq.qc.ca/futur-policier/programme-de-formation-initiale/approche-par-competences.html>

04

LES COMPÉTENCES-CLEFS DU TRAVAIL SOCIAL EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT

04

Le processus d'adoption d'une série de compétences-clefs doit suivre une approche constructive, fondée sur la mise en perspective et le partage d'expériences. Cette démarche permet de faire évoluer la réflexion au fur et à mesure et de définir ainsi une grille de compétences complète et applicable à toutes et à tous. Fruit d'un travail collectif, la grille présentée ci-dessous se veut donc universelle. Dans beaucoup de pays, l'une des principales difficultés n'est pas l'absence de textes, mais l'absence

d'un cadre spécifique expliquant comment appliquer les textes de manière concrète. Avec ce guide, les professionnelles et professionnels du travail social pourront ainsi disposer d'un référentiel commun leur permettant d'appliquer les droits de l'enfant de manière adaptée. En raison de pratiques qui diffèrent d'un pays à l'autre et de contextes variés, cette grille de compétences reste flexible et pourra être adaptée afin que les procédures restent toujours centrées sur les droits de l'enfant.

UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN CONTACT AVEC LE SECTEUR SOCIAL

Partir du point de vue de l'enfant

Le parcours de l'enfant pouvant varier selon les différents profils, il n'y a pas de procédure «idéale». On constate que la procédure est souvent lourde et que le respect des droits de l'enfant reste un vrai défi dans l'accompagnement social. Veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit dûment pris en compte et à ce que sa participation soit significative et effective dans l'ensemble de l'expérience du travail social est une préoccupation cruciale dans la détermination des façons de faire.

S'il est important d'adapter et de simplifier la procédure et de trouver des solutions adéquates le plus rapidement possible, adopter le point de vue de l'enfant est essentiel. Les compétences-clefs doivent en effet être spécifiées et

articulées par rapport aux enfants, tout en reflétant leurs besoins au cours de la procédure, pour être véritablement adaptées. Ces compétences sont donc définies sur la base des principes directeurs et des droits de l'enfant.

L'intérêt supérieur de l'enfant, sa participation et les autres principes se retrouvent ainsi de manière transversale dans l'ensemble des compétences.

Ultimement, si les compétences identifiées sont pleinement intégrées et appliquées, les enfants devraient observer et sentir des changements concrets dans leur expérience du travail social.

LES COMPÉTENCES-CLEFS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS SOCIAUX DANS LEURS INTERVENTIONS AUPRÈS D'UN ENFANT

Voici les sept compétences-clefs permettant d'adapter la pratique des travailleuses et travailleurs sociaux aux droits de l'enfant. Les tableaux ci-après déclinent chacune de ces compétences en savoirs, savoir-être et savoir-faire.

Compétence 1

Promouvoir et appliquer les droits de l'enfant

Compétence 2

Intervenir avec éthique et dans le respect des règles déontologiques

Compétence 3

Interagir et communiquer efficacement avec l'enfant

Compétence 4

Pouvoir adapter l'intervention aux besoins et à la situation de l'enfant

Compétence 5

Collaborer avec les autres acteurs (incluant ceux et celles en travail social) et coordonner efficacement les interventions

Compétence 6

Utiliser adéquatement les instruments de travail propres au travail social

Compétence 7

Communiquer et travailler avec les familles, les groupes et les communautés



SAVOIR

<p>COMPÉTENCE 1 <i>Promouvoir et appliquer les droits de l'enfant</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les implications pratiques liées aux quatre principes directeurs de la CDE • Comprendre les concepts de promotion et de protection de l'enfant ; de système de protection de l'enfant • Connaître le cadre législatif international (lois et les normes) de promotion et de protection des droits de l'enfant (incluant la législation sur la justice des personnes mineures) • Connaître les cadres légal et institutionnel de promotion et de protection de l'enfant en vigueur au niveau local • Pour l'intervenant-e, connaître ses besoins d'actualisation des connaissances et de formation • Connaître les sources d'information et les programmes de formation continue
<p>COMPÉTENCE 2 <i>Intervenir avec éthique et dans le respect des règles déontologiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les valeurs éthiques et les règles déontologiques applicables au travail social auprès des enfants • Connaître les cadres normatifs nationaux et internationaux relatifs à l'exercice de professions liées au travail social avec les enfants • Connaître le Code de déontologie ou Code de conduite en travail social, le cas échéant • Connaître les notions de dignité, d'intégrité, d'égalité, de sécurité, de transparence, de confidentialité et d'imputabilité • Connaître les normes et codes internes applicables à la structure d'affectation
<p>COMPÉTENCE 3 <i>Interagir et communiquer efficacement avec l'enfant</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les techniques d'entrevue et les stratégies de communication spécifiques aux interventions avec les enfants • Comprendre les règles régissant les témoignages d'enfants et les procédures requises • Comprendre les contextes socioculturel et familial de l'enfant • Connaître les mesures d'accommodements disponibles pour les enfants aux prises avec des situations particulières
<p>COMPÉTENCE 4 <i>Pouvoir adapter l'intervention aux besoins et à la situation de l'enfant</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principales caractéristiques et besoins rattachés aux grandes phases du développement de l'enfant • Connaître les diverses dimensions du développement de l'enfant • Connaître les facteurs susceptibles d'influencer positivement et négativement le développement de l'enfant • Connaître les déterminants de la santé mentale et du bien-être psychosocial selon une approche holistique et systémique • Connaître les facteurs de discrimination et les mesures à mettre en place pour pallier aux discriminations • Connaître les profils d'enfants en situation de vulnérabilité et leurs principales caractéristiques (victimes, témoin, en conflit avec la loi et les enfants vivant des situations à risques pour leur développement) • Connaître les différents abus et violences commis sur les enfants (incluant les violences à caractère sexiste) • Connaître les éléments à prendre en compte dans la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant • Connaître les techniques de résolution de conflit et de médiation (niveau individuel) • Connaître les mesures extra-judiciaires et les alternatives à la détention • Connaître les techniques d'animation de groupes et les techniques de conduite d'entretien familiaux • Connaître les étapes du processus de réadaptation et leurs paramètres • Connaître les techniques de collecte d'informations • Connaître les paramètres de l'enquête sociale et les composantes d'un plan d'intervention

<p>COMPÉTENCE 5 <i>Collaborer avec les autres acteurs et coordonner efficacement les interventions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les secteurs impliqués dans le système de protection des enfants et les services offerts dans chacun des secteurs incluant les autres services sociaux, le réseau communautaire et les services décentralisés • Connaître et comprendre les rôles et les limites sectorielles ainsi que, les points de convergence et les chevauchements intersectoriels • Connaître les mesures extrajudiciaires et leurs conditions d'application • Connaître les personnes-ressources clefs travaillant dans les différents services sectoriels • Connaître les modes opératoires en vigueur et les outils relatifs au processus et modalités d'accompagnement et de référencement d'un enfant • Connaître les spécificités de l'approche intégrée dans l'accompagnement des enfants et sa valeur ajoutée
<p>COMPÉTENCE 6 <i>Utiliser adéquatement les instruments de travail propres au travail social</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comprendre le référentiel légal et normatif, et les politiques nationales applicables à la protection des enfants et à la justice des personnes mineures • Connaître les outils (formulaires) de gestion des cas impliquant un enfant (outils statistiques, plan d'intervention, rapports de suivi, rapport d'évaluation, etc.) • Connaître les systèmes de gestion de données multisectorielles sur la protection de l'enfant • Connaître les modalités d'archivage et de gestion des informations relatives aux enfants accompagnés
<p>COMPÉTENCE 7 <i>Communiquer et travailler avec les familles, les groupes et les communautés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les techniques et stratégies d'intervention et de communication avec les groupes • Connaître le contexte socioculturel, les ressources formelles et informelles, et les leaders communautaires • Connaître les outils de collecte de données et les outils d'évaluation et de diagnostic communautaires • Connaître les techniques de résolution de conflits et de médiation (niveau collectif) • Connaître les actions et techniques de prévention • Connaître les actions et techniques de plaidoyer et de sensibilisation • Connaître les techniques de formation • Connaître les indices de vulnérabilité au sein de la famille et de la communauté • Connaître les structures clefs de la société civile et les leaders communautaires

SAVOIR-ÊTRE

<p>QUALITÉS ET APTITUDES</p>	<p>Motivation • Assurance (Assertivité) • Disponibilité • Rigueur • Pragmatisme • Ouverture d'esprit • Respect d'autrui • Intégrité et transparence • Engagement • Introspection • Impartialité • Flexibilité • Créativité • Curiosité • Professionnalisme • Discrétion • Humilité • Perspicacité</p>
<p>HABILITÉS</p>	<p>Discernement • Capacité à prendre des décisions • Capacité d'adaptation • Sens de l'analyse • Empathie • Grande capacité d'écoute • Sens de la diplomatie • Patience • Habiletés relationnelles et communicationnelles • Sens de l'observation • Sens de l'initiative • Travail d'équipe</p>

SAVOIR-FAIRE

<p>COMPÉTENCE 1 <i>Promouvoir et appliquer les droits de l'enfant</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer et mettre en pratique les quatre principes directeurs de la CDE et les droits de l'enfant • Expliquer et communiquer sur les implications du respect des droits de l'enfant • Expliquer et appliquer les prescriptions prévues dans les textes législatifs internationaux, régionaux et nationaux sur les droits de l'enfant et la justice des personnes mineures • Participer à de la formation continue et au recyclage de ses connaissances sur les droits de l'enfant
<p>COMPÉTENCE 2 <i>Intervenir avec éthique et dans le respect des règles déontologiques</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer l'éthique et les règles déontologiques applicables au travail social • Expliquer les notions de dignité, d'intégrité, d'égalité, de sécurité, de transparence, de confidentialité et d'imputabilité • Comprendre et adopter un comportement et des attitudes éthiques et respectueuses des règles déontologiques, notamment le respect de la dignité, de l'intégrité et de l'égalité pour tous les enfants • Comprendre pourquoi et rendre compte des actions posées à l'égard des enfants
<p>COMPÉTENCE 3 <i>Interagir et communiquer efficacement avec l'enfant</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser efficacement les techniques d'entrevue et les stratégies de communication spécifiques aux interventions avec des enfants • Prendre en compte le contexte familial et socioculturel de l'enfant dans la communication • Créer une relation et un climat de confiance avec l'enfant • Adopter un comportement et des attitudes adaptés aux caractéristiques de l'enfant • Identifier et utiliser les mesures d'accommodements nécessaires aux particularités de l'enfant
<p>COMPÉTENCE 4 <i>Pouvoir adapter l'intervention aux besoins et à la situation de l'enfant</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utiliser adéquatement les concepts et connaissances apprises sur les différents profils et sur le développement de l'enfant • Identifier et appliquer adéquatement les techniques et stratégies d'intervention centrées sur l'enfant, respectueuses de son intérêt supérieur et adaptées à son niveau de développement, à ses besoins, à sa situation et à ses sexospécificités • Créer un environnement sensible et adapté à l'enfant • Utiliser efficacement les techniques de résolution des conflits et de médiation (niveau individuel) • Appliquer adéquatement les mesures extra-judiciaires et les alternatives à la détention • Utiliser adéquatement les techniques d'animation de groupes • Comprendre les caractéristiques des étapes du processus de réadaptation et prendre ces étapes en compte dans le plan d'intervention • Comprendre le contenu et la finalité de l'enquête sociale • Réaliser des enquêtes sociales pertinentes et respectueuses des droits de l'enfant • Élaborer et mettre en œuvre des plans d'accompagnement pertinents • Travailler efficacement avec la famille de l'enfant toutes les fois où cela est possible en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant

<p>COMPÉTENCE 5 <i>Collaborer avec les autres acteurs et coordonner efficacement les interventions</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte, dans la pratique, des rôles et attributions respectives des secteurs impliqués dans le système de protection des enfants, des services offerts par chacun des secteurs et des limites inhérentes à chaque secteur • Utiliser un répertoire actualisé des personnes-ressources et des services disponibles aux niveaux local, régional et national. • Concevoir, développer et utiliser efficacement une cartographie des acteurs du système de protection, des personnes-ressources et des services disponibles • Travailler en collaboration avec les personnes-ressources clefs des différents services sectoriels • Expliquer, appliquer et faire la promotion des modes opératoires en vigueur et les outils relatifs au processus et modalités d'accompagnement et de référencement • Faire la promotion de l'importance du rôle des intervenantes et intervenants sociaux au sein du système de protection • Comprendre la valeur ajoutée et utiliser l'approche intégrée dans l'accompagnement des enfants • Utiliser adéquatement les systèmes de gestion de données multisectorielles sur la protection de l'enfant
<p>COMPÉTENCE 6 <i>Utiliser adéquatement les instruments de travail propres au travail social</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer, au besoin, des outils de gestion de cas pertinents • Utiliser adéquatement les outils de gestion de cas (outils statistiques, plan d'intervention, rapports de suivi, rapport d'évaluation, rapports d'activités, etc.) • Gérer les informations et archiver les dossiers relatifs au cas impliquant un enfant dans le respect des droits de l'enfant • Utiliser adéquatement et conformément aux droits des enfants les accessoires et équipements lors des interventions impliquant un enfant • Utiliser adéquatement les documents normatifs sur la protection et les droits des enfants
<p>COMPÉTENCE 7 <i>Communiquer et travailler avec les familles, les groupes et les communautés</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques et stratégies d'intervention et de communication au sein des groupes • Adapter les interventions au contexte socioculturel de l'enfant • Influencer et travailler efficacement avec les leaders communautaires • Utiliser efficacement les outils de collecte de données et les outils d'évaluation et de diagnostic communautaires • Utiliser efficacement les techniques de résolution de conflits de médiation (niveau collectif) • Identifier et mettre en œuvre les actions et techniques de prévention pertinentes et efficaces • Identifier et mettre en œuvre les actions et techniques de plaidoyer et de sensibilisation pertinentes et efficaces • Utiliser adéquatement les techniques de formation • Détecter les situations de vulnérabilité au sein des familles et des communautés affectant ou susceptible d'affecter les enfants • Proposer et mettre en œuvre des stratégies de protection efficace impliquant les familles et les communautés • Intervenir efficacement avec les groupes et les communautés pour le bien-être et une meilleure protection de l'enfant et des enfants



05

ANNEXES

05



À PROPOS DE L'IBCR

Le Bureau international des droits des enfants est une organisation internationale non gouvernementale créée en 1994 à Montréal. Sa mission est de protéger et de promouvoir les droits de l'enfant, conformément aux engagements énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans ses protocoles facultatifs. Avec une équipe de spécialistes dévoués, l'IBCR a développé son expertise technique et mis en œuvre plusieurs projets de portée internationale, régionale et nationale dans une quarantaine de pays, couvrant les domaines de la justice pour enfants, de l'exploitation et de la violence contre les enfants et des enfants en situation d'urgence.

À ce jour, l'IBCR a mis sur pied des projets dans sept langues différentes et a obtenu des résultats durables en travaillant avec les détenteurs d'obligations publiques.

Dans le cadre de ces différents projets, l'IBCR offre un soutien technique adapté aux enfants et aux questions de genre à des institutions de formation spécialisées (académies policières ou militaires, écoles judiciaires et écoles de travail social). Par les activités de plaidoyer qu'il mène, l'IBCR vise à promouvoir l'intégration de cours permanents, obligatoires et évalués sur les droits de l'enfant dans les programmes de formation nationaux, ainsi que la recherche appliquée pour produire, entre autres, des cartographies des systèmes de protection de l'enfance. L'IBCR travaille également au renforcement de la collaboration entre différents secteurs impliqués dans la protection des droits de l'enfant – y compris dans les projets de lutte contre les violences à caractère sexuel et sexiste – par la création de groupes de travail multisectoriels et

par le développement participatif de modes opératoires normalisés régissant leurs interactions.

L'IBCR défend une approche inclusive et systémique de la protection de l'enfant. Pour ce faire, il contribue à outiller les actrices et les acteurs concernés de façon à ce qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle de promoteurs et de protecteurs des droits de l'enfant. De plus, le Bureau considère la participation des enfants comme l'une des clefs du succès de ses programmes. Les enfants sont ainsi considérés comme de précieux contributeurs à la gouvernance et à la mise en œuvre de ses programmes, à toutes les étapes du processus. L'approche adoptée par l'IBCR s'appuie sur les quatre principes directeurs de la Convention relative aux droits de l'enfant, dont celui de la participation de l'enfant. Ainsi, l'IBCR valorise le droit des filles et des garçons d'exprimer librement leur opinion et d'être acteurs de leur propre développement, tout en tenant compte de leur capacité évolutive, de leur bien-être et de leur intérêt supérieur.

Depuis 2015, le Bureau a entamé la mise en œuvre de projets multisectoriels et pluriannuels, avec l'ouverture de bureaux satellites et le déploiement d'équipes de terrain en République démocratique du Congo, au Burkina Faso, au Costa Rica et au Honduras. Ces projets, dont la mise en œuvre se déploie sur une période de 3 à 5 ans, ont permis un renforcement des capacités en profondeur pour les forces de sécurité, le secteur du travail social et le secteur de la justice dans les quatre pays. Ces projets sont menés en partenariat avec les gouvernements locaux et avec le soutien financier d'Affaires mondiales Canada.

PUBLICATIONS DE L'IBCR

Les enfants et les conflits armés : Un guide en matière de droit international humanitaire et de droit international des droits de la personne (2010)

- <http://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2016/06/Guide-droit-international-2010-fran%C3%A7ais.pdf>

Atelier des experts sur la formation des forces de sécurité aux droits de l'enfant (2011)

- <http://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2016/06/Atelier-dexperts-Dakar.pdf>

Cinquième atelier sur l'intégration des compétences-clefs adaptées aux droits de l'enfant dans la formation et la pratique des forces de sécurité (2013)

- <http://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2016/06/Cinqui%C3%A8me-atelier-Afrique-fran%C3%A7ais.pdf>

Guide de référence sur les normes et les lois régionales et internationales pertinentes à la pratique policière Afrique (2014)

- <http://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2016/06/Guide-de-r%C3%A9f%C3%A9rence-sur-les-normes-Afrique-fran%C3%A7ais.pdf>

Évaluation des changements dans les attitudes, les connaissances et le comportement des forces de défense et de sécurité (2014)

- <http://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2016/06/%C3%89valuation-changements-dans-les-attitudes-fran%C3%A7ais.pdf>

Guide des compétences-clés des procureures et procureurs et des juges en matière de droits de l'enfant

- http://www.ibcr.org/wp-content/uploads/2018/12/Rapport_Ouagadougou_web-compressed.pdf

SIÈGE SOCIAL

805, rue Villeray, Montréal, Québec H2R 1J4 Canada
Tél. +1 514 932 7656 - Téléc. +1 514 932 9453
info@ibcr.org

BUREAUX SATELLITES

BURKINA FASO

Zone du Bois
03 BP 7041
Ouagadougou 03
Tél. +226 25 36 34 59

HONDURAS

Boulevard Morazán,
Torre Morazán - Torre 1,
Piso 12, Oficina 01
Tegucigalpa
Tél. +504 2203-6730

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

5^e étage immeuble
William's Residence
29-31 Avenue Roi Baudouin,
Gombe (Kinshasa)
Tél. +243 81 24 06 657

ISBN : 978-1-989688-02-1

SUIVEZ-NOUS SUR



WWW.IBCR.ORG



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل